**ORIENTATIONS**

3. Combien faut-il organiser de rencontres ? Et sous quelle forme ?

1. **Réunions collectives** :

Les réunions collectives offrent aux "fiancés" un temps d'échange avec d'autres couples qui se préparent au mariage, et avec des couples mariés , **témoins** du mariage catholique.

Ces rencontres permettent une expérience d'Eglise. Doivent-elles être "obligatoires" ?... Elles sont en tous cas "**indispensables"**, car elles facilitent le cheminement du couple.

Elles existent dans chaque pays du diocèse, et peuvent donc être proposées par toutes les paroisses. Les dates de rencontres sont définies et communiquées dès le **1er septembre** pour les mariages de l'année suivante. Elles débutent idéalement à l'automne qui précède le mariage (s'il a lieu en été), pour permettre un étalement dans le temps.

1. **Convivialité, Langage et Outils pédagogiques** :

Café, apéritif, repas…si possible, facilitent la **convivialité,** et le partage pendant les réunions.

Attention à utiliser un **langage simple** et accessible à tous ceux qui ne sont pas ou peu initiés à la foi chrétienne ou à la pratique religieuse.

Utiliser des **outils pédagogiques variés** (échanges, questionnaires, DVD, jeux , partager un repas, se déplacer, …) pour rendre les réunions vivantes.

1. **Nombre de rencontres avec les laïcs et/ou les célébrants** :

Chaque couple est différent. Néanmoins, il est souhaitable de prévoir **2 à 3 rencontres minimum, avec des laïcs,** (collectives et/ou chez un couple témoin) pour offrir au couple un temps de "maturation", fondamental pour favoriser le discernement.

**Le célébrant rencontre** souvent chaque couple au moins 3 fois . Il est souhaitable de rencontrer au moins une fois les 2 personnes du couple **séparément** (recommandations CEF) pour prendre la mesure notamment de la liberté de chacun des futurs conjoints. *.* Le célébrant peut également inciter le couple à faire une retraite.